



JOURNAL MUNICIPAL - mars 2010

Le mot du Maire

Comme chaque année à cette époque, le conseil municipal prépare le budget de l'année 2010 qui sera adopté le mardi 30 mars. L'équipe municipale réalise actuellement un travail d'analyse approfondi afin de trouver l'équilibre entre nos possibilités financières et les projets qui ont pour objectif d'améliorer les services et les équipements dont notre population a besoin. Nous voulons en particulier faire plus pour nos enfants, nos petits-enfants qui assureront l'avenir de notre ville.

Le programme d'investissements de l'année 2010 sera très important. Plusieurs opérations seront terminées ou engagées dans les mois qui viennent. La Maison de Services Publics va ouvrir ses portes dans le courant du mois d'avril. Les 54 appartements de la Résidence de la Roche sont en cours de réhabilitation ; celle-ci sera terminée en juillet. 31 de ces appartements sont occupés par le foyer-logement et gérés par sa directrice, Madame Martine PETIT. Les 23 autres sont ou seront loués par la mairie. La construction de la nouvelle gendarmerie de Gençay est autorisée, l'architecte, Monsieur ROCHE a été choisi pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet. Les travaux de la rue de l'Aumônerie vont commencer dès le mois d'avril. Enfin, nous pensons pouvoir lancer avant la fin de l'année la construction de la Maison de la Petite Enfance près du Foyer-logement.

J'ai, par ailleurs, signé le permis de construire de la future station d'épuration qui sera construite par le syndicat réunissant les communes de Gençay et de Saint Maurice.

Tous ces travaux sont rendus possibles par l'état satisfaisant de nos finances et il ne sera pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition de la fiscalité locale qui sont stables depuis cinq ans maintenant.

Pour réaliser ces projets le conseil a besoin de votre confiance et vous remercie du soutien, de la compréhension et de l'implication que beaucoup d'entre vous lui apporte aux niveaux les plus divers.

Jean CRESPIN



SITE INTERNET www.gencay.fr

Le site municipal a été modifié par l'association qui l'a mis en place.

Nous avons constaté la perte de certaines données :

1. Nous n'avons plus les adresses mail des personnes souhaitant être averties par la fonctionnalité « Newsletter » des événements ou actualités entrées en ligne.

→ **Ceux qui le souhaitent peuvent donc se réinscrire sur la page d'accueil (en bas, à gauche).**

2. Les contributeurs d'associations ont également été oubliés lors du « déménagement ».... Or, ce sont eux qui gèrent les événements et actualités à mettre en ligne sur le site ; les modérateurs que nous sommes, ne sont là que pour contrôler les informations et documents joints.

→ **Il faut donc que chaque bureau d'association désigne une personne responsable qui pourra s'inscrire comme contributeur sur le site.**

Il faudrait également modifier les informations dans la présentation de l'association, notamment les coordonnées des membres du bureau, catégorie de l'association, etc.

Nous vous remercions pour cette précieuse collaboration.

Dominique Neveux, Claude Ferron

SOMMAIRE :

Pages 2, 3, 4 :
Travaux

Pages 5, 6, 7, 8 :
Informations
diverses

Page 9, 10 :
Associations
et
événements à venir

Page 11 :
Environnement

Page 12 :
Patrimoine et culture



Travaux

FOYER LOGEMENT :

Travaux en cours de réhabilitation et de mise aux normes des logements de nos pensionnaires. : réfection du réseau chauffage, remplacement des fenêtres, etc.
Fin des travaux envisagée pour fin juillet 2010.

ÉCOLES :

Fin de programme pour le remplacement des ouvertures, aménagement de la cour maternelle avec un revêtement adapté aux petits, poursuite de l'équipement de classes en vidéo-projection, travaux qui seront réalisés au 2ème trimestre, ...



Tableau numérique installé récemment.

LAGUNE DE LA LIARDIÈRE :

Curage du bassin de décantation : les travaux seront organisés et suivis par le SIVEER.



VOIRIE :

Réparation par nos employés du Chemin de la Grande Borne, très apprécié des promeneurs et adeptes du jogging, du chemin de Verneuil, de la route de la Liardière (village – déchetterie), de l'impasse de l'école maternelle, de la rue du Palateau, selon nos possibilités financières.

La grille d'écoulement des eaux qui perturbait les nuits des riverains, rue Emilien Fillon, à chaque passage de véhicules, a enfin, a été déplacée et modifiée.

CONSTRUCTION GENDARMERIE :

La construction de la nouvelle gendarmerie aura lieu sur le site de la Grande Borne. Le cabinet CORSET-ROCHE est chargé de la maîtrise d'œuvre. Début des travaux pour le 4^{ème} trimestre 2010.

RUE DE L'AUMÔNERIE , RUE DE LA PAIX, RUE DE L'ABBE GAUFFRETEAU :

Les travaux se feront en deux phases :
Réfection des réseaux : électrique, éclairage public, assainissement, eau potable, d'eau potable, téléphone. Début des travaux : 6 avril 2010, pour une fin envisagée en juillet .
Réfection de la voirie en septembre.



Ouverture du chantier : 11 mars dernier

Étaient présents :

- * Rémy Coopman, président du syndicat d'eau, Guy Bouchet, Jacques Élias, Claude Ferron,
- * les conducteurs de travaux de la SOREGIE, de la D.D.T. (Direction Départementale du Territoire), du SIVEER, chargés du suivi des ces travaux,
- * les représentants des entreprises concernées : SACER, CAPILLON, ANCELIN.

PISCINE :

Réfection du grand bassin, du bassin tampon et remplacement du chauffe-eau sont prévus pour son ouverture fin juin.

MAISON DE SERVICES PUBLICS :

La municipalité a décidé de transformer une partie du Foyer Logement devenue libre, suite à la fermeture de 35 places, en Maison de Services Publics. 17 bureaux et une salle de réunion ont remplacé 9 appartements.

Cet ensemble a pour vocation d'accueillir les services aux personnes.

Ce programme aura coûté 221 451 € et a bénéficié de 3 subventions, ce qui représente 74 % du coût total :

Etat / FNADT : 77 729 €

Europe / FEADER : 60 000 €

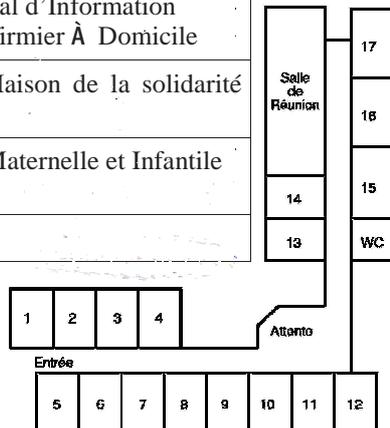
Région Poitou - Charentes : 25 929 €

Le reste a été prélevé sur les fonds libres de la commune.

Les bureaux sont répartis comme suit :



1, 2, 5, 6	APEF : Association Pour les Emplois Familiaux
3, 4	CRAMCO : assistantes sociales
7, 8, 9	ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
10, 11, 12	CLIC : Centre Local d'Information SIAD : Service Infirmier À Domicile
13, 14	Mission locale (Maison de la solidarité de Civray)
16, 17	PMI : Protection Maternelle et Infantile
15	En attente



MAISONS FLEURIES 2010

Cette année encore, nous souhaitons remercier les habitants de notre commune qui fleurissent leurs maisons (jardins, balcons...), et dont profitent tous ceux qui passent dans la rue. Bonheurs visuel, olfactif..., plaisirs d'un moment simple et gratuit, ce qui devient de plus en plus rare !

Pas de concours dans notre commune. C'est la « photographe » de la commune qui a ses coups de cœur. Son souci : il faut du temps, du printemps à l'automne, pour sillonner les rues de notre commune, même si elle est petite.

Donc, tous les ans, elle fait des oublis, parce qu'elle n'est pas passée au « bon moment ».

Pour y remédier, nous vous proposons, si vous le souhaitez, de photographier vous-même votre maison, votre jardin, de la rue, et de nous faire parvenir en mairie, soit la photo papier, soit la version numérique en .jpg.

Merci pour votre collaboration.

SIVM Gençay-St Maurice STATION D'ÉPURATION :



Le permis de construire de la nouvelle station a été déposé auprès des services de l'état. On peut envisager le début des travaux au 3ème trimestre de cette année.



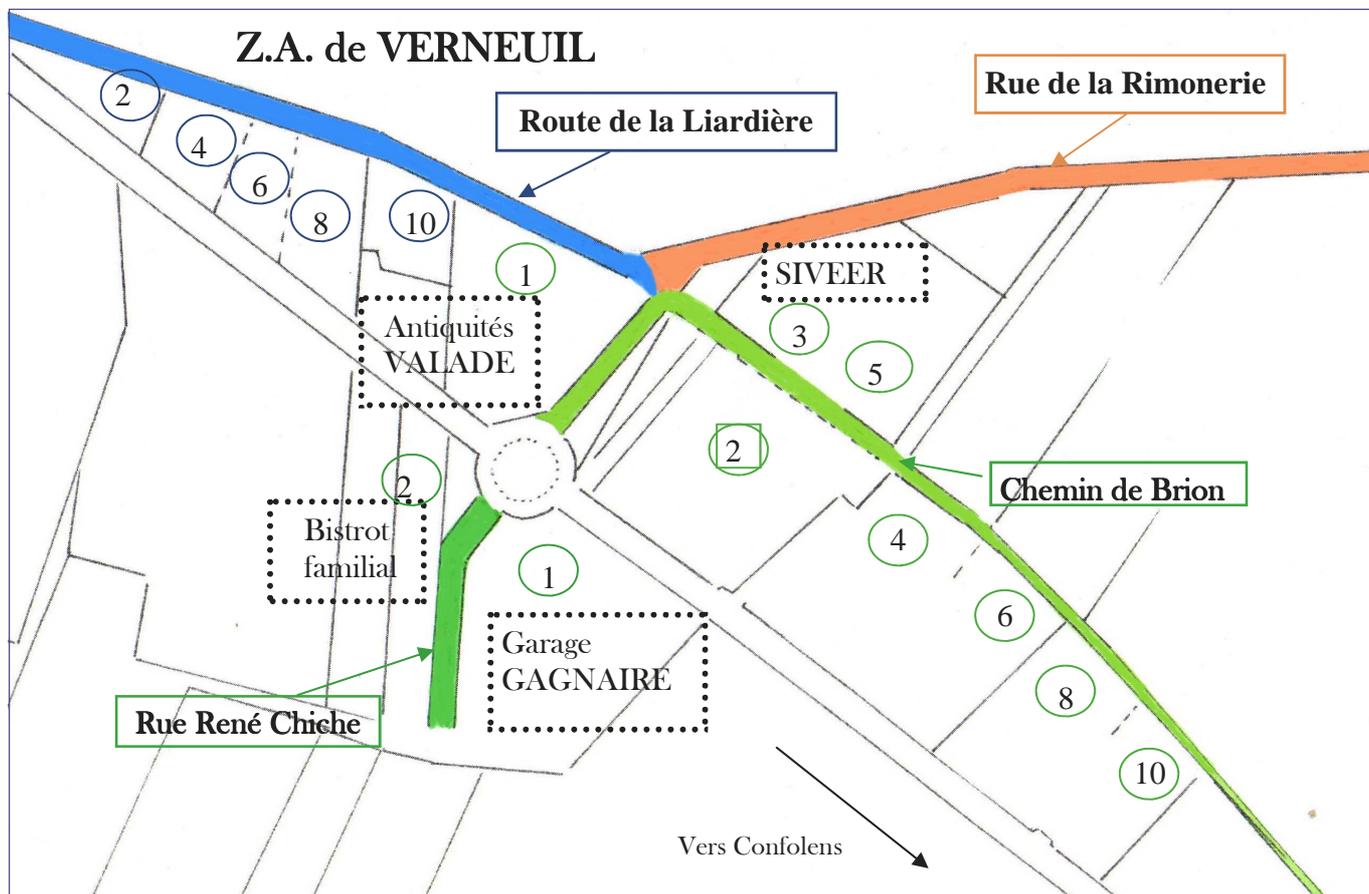
Site : www.otv.fr/fr/nos-technologies/ORGANICA/



L'emplacement de la station a été nettoyé, et la source, dite à Maghiton, (petite marguerite) fait, de nouveau, partie du paysage.



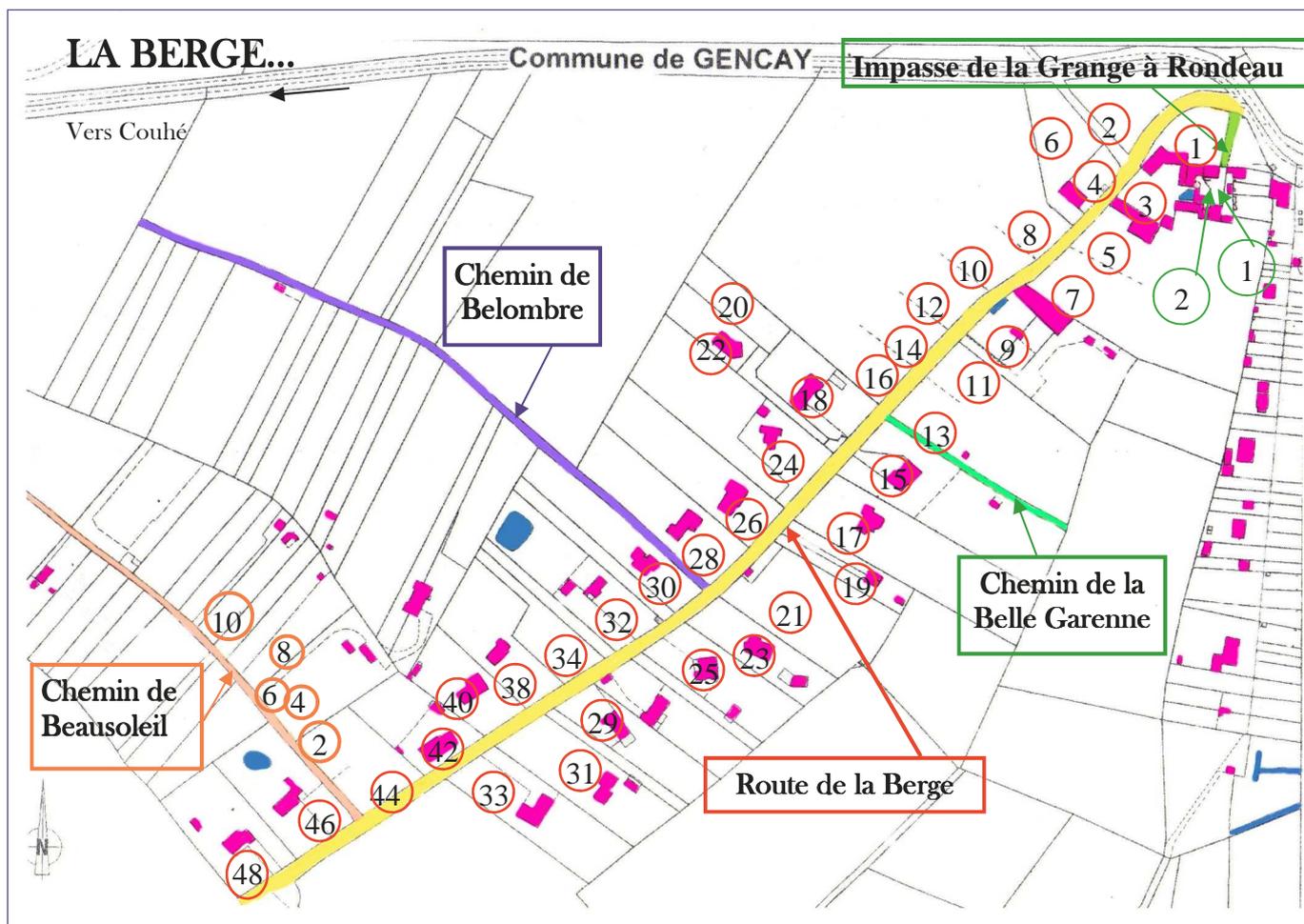
La présentation de cette installation à la population par la société MSE aura lieu :
**le 29 avril prochain,
20 heures 30
au cinéma de Gençay.**



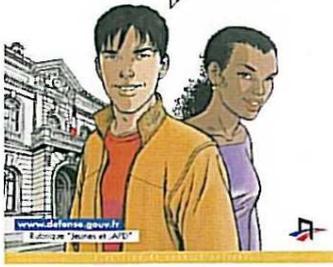
DÉNOMINATION DE RUES ET NUMÉROTATION

Afin de répondre à la directive européenne, et surtout de permettre une meilleure distribution du courrier par le service public de la Poste, et dans le futur, des services postaux privés...

Nous avons conservé les anciennes appellations, sauvegarde de notre patrimoine évidente.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



SGA

**OBJECTIF
CITOYEN**

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Après la Journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D.), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la J.A.P.D., également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet **l'inscription systématique sur les listes électorales** dès l'âge de 18 ans.

Le Bureau du Service National c'est aussi la gestion jusqu'à l'âge de 50 ans, * des personnels qui ont servi sous les drapeaux ou qui ont été engagés. Pour obtenir un état signalétique et des services, une vérification des services en vue de l'obtention de la carte du combattant, l'établissement de services aériens ou une demande de motif médical ...

CONTACTS :

Mail : bsn-poi-sai@dsn.sga.defense.gouv.fr
Tél : 05.49.00.24.69 - Fax : 05.49.00.24.50
courrier : Bureau du Service National de Poitiers –
Quartier Aboville - BP 647
86023 POITIERS CEDEX

ou encore sur le site du rectorat de Poitiers :
www.ac-poitiers.fr/eleves/pcitoy

* (de 50 à 92 ans, prendre contact auprès du BCAAM –
Caserne Bernadotte – 64023 PAU CEDEX



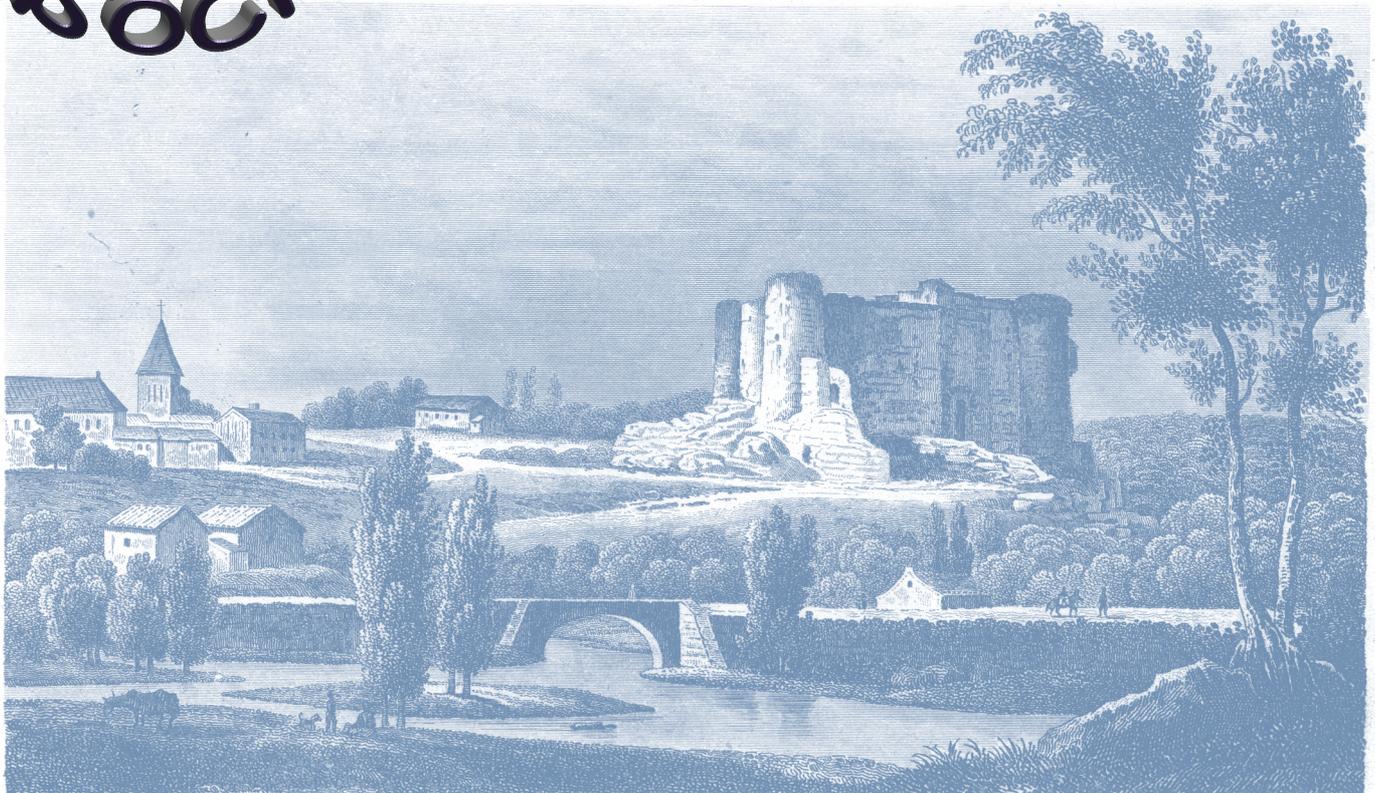
Société

3939 allo service public,

www.service-public.fr, constituent le guichet unique de renseignement administratif.

Ces deux services informent les usagers sur les sujets de la vie quotidienne : perte de papiers d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location... afin de les aider à mieux appréhender leurs droits et obligations, ainsi qu'à accomplir leurs démarches.

Information de la Documentation française.





PLURISERVICES

Association intermédiaire - 17, Place Maréchal Leclerc - 86400 Civray
☎ 05.49.87.41.45 - ☎ 05.49.87.63.56 - ✉ pluriservices@wanadoo.fr
Aarément n° 86004 - SIRET n°34299024900043 - Code APE 7830 Z

Pluriservices, association intermédiaire, votre structure de proximité depuis 20 ans, intervient pour le prêt de main-d'œuvre auprès des :

PARTICULIERS

ASSOCIATIONS

COLLECTIVITES LOCALES

Aide dans différents domaines :

- Ménage, repassage, couture, cuisine, aide aux courses
- Garde d'enfants, soutien scolaire
- Jardinage et entretien d'espaces verts
- Travaux de bricolage (maçonnerie, peinture, placo, etc...)

VOUS RECHERCHEZ
CONTACTEZ-NOUS !
DU PERSONNEL ?



Pluriservices agréé
« services aux
personnes » :

- Permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 50 % pour les emplois familiaux
- Accepte les règlements CESU délivrés par les entreprises.
- Propose des services dans les groupes 3



VOUS RECHERCHEZ
VENEZ VOUS INSCRIRE !
UN EMPLOI ?

Pluriservices Interim

- Est l'employeur
- recrute la personne compétente
- effectue toutes les démarches administratives (déclarations, factures, cotisations...)

Toute entreprise peut faire appel à Pluriservices Intérim pour un besoin ponctuel de main d'œuvre : SURCROÏT D'ACTIVITE, REMPLACEMENT POUR CONGES OU MALADIE...

ENTREPRISES

ARTISANS

EXPLOITATIONS AGRICOLES

PLURISERVICES INTERIM

17, Place Maréchal Leclerc 86400 Civray - ☎ 05 49 87 67 67
☎ 05 49 87 00 05 - ✉ pluriservices-interim@wanadoo.fr
Convention n°T0860021999-SIRET n°42425888700035 - Code APE 7820 Z

Votre avis nous intéresse...

Vos remarques, vos suggestions, formulées sur cet espace de parole, à déposer ou à adresser à la mairie, ou sur le site internet de la commune seront les bienvenues...



Vie pratique

M., Mme, Melle

(adresse)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



VOS PRATIQUES

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Il est ouvert au public
du lundi au vendredi,
de 8 heures à 12 heures,
de 13 heures à 17 heures

AFFICHAGE LÉGAL

L'affichage obligatoire des délibérations, arrêtés des collectivités territoriale et de l'Etat sont disponibles sur le panneau défilant installé dans le hall de la mairie. On peut arrêter le défilement et lire ainsi le texte recherché.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

16, route de Civray

Abonnement annuel :
5 € par famille

Horaires :

Mercredi :
de 14 h 30 à 18 h 30
Samedi :
10 h 00 à 12 h 00
(fermé le mercredi
des vacances)

Pour enfants et adultes :

Albums, Romans,
B.D., Revues,
Documentaires,
Biographies,
Essais, CD...

P.M.I. :

Consultation des nourrissons :

Elles ont lieu le premier jeudi du mois, à l'ancienne mairie (1er étage). Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de l'U.T.I.S.S. de Civray, au : 05 49 87 01 35

M. Jean CRESPIN, maire

reçoit tous les jours ouvrables, de 10 heures à 11 heures.
Prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

M. Guy BOUCHET,

Travaux publics, coordinateur du personnel masculin

Mme Annie FULIGNI,

Vie scolaire et périscolaire, petite enfance, sport, solidarité
Coordinatrice du personnel féminin

Mme Monique GUILLEMINAUD,

Affaires immobilières et juridiques

Mme Dominique NEVEUX,

Tourisme, patrimoine, citoyenneté, communication

M. François GUYOT,

Voirie et assainissement

Réception sur rendez-vous : contacter le secrétariat de mairie

PERMANENCES :

M. Jean Michel CLÉMENT, député, reçoit sur rendez-vous, à sa permanence place du champ de foire (ex SIVEER)
Secrétariat : 05 49 03 16 38

Assistante sociale,

le mardi (sur R.V.)

Tél : 05 49 87 01 35

Direction du travail, Mission Locale Rurale, ALIZEE

sur rendez-vous,
tél : 05 49 87 39 67

CRAMCO (Assistante sociale) :

Les 2ème et 4ème mardis du mois
sur rendez-vous,
tél : 05 49 11 97 59

M. Arnaud LEPERCQ, conseiller général, reçoit, le dernier jeudi du mois de 10 à 12 heures à la mairie de Gençay.

STATION BIOMÉTRIQUE :

Passeport sécurisé : secrétariat de mairie

Adulte : 86 € si vous amenez vos photos, 89 si elles sont faites en mairie. Validité du passeport : 10 ans.

Enfants : 44/45 € pour les 15/18 ans, 19/20 € pour les moins de 15 ans. Validité du passeport mineur : 5 ans

DÉCHETTERIE de la COMMUNAUTÉ :

Lundi - Mercredi - Samedi

Nouveaux horaires : 9 à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures 30

JOURNAUX LOCAUX : VOS CORRESPONDANTS

Centre-Presses :

Jacky LIEGE
Téléphone-fax : 05.49.29.35.25
jackie.liege@wanadoo.fr

Nouvelle République

Patrice COURTAUD
Téléphone : 05 49 58 16 66
dany.patou@wanadoo.fr

N.R. et L' Avenir :

Bernard GUYOT
05.49.59.42.73
mauvonne@wanadoo.fr



BOURSE AU PERMIS

- Vous avez entre 18 et 25 ans.
- Vous habitez Gençay depuis plus d'un an.
- Vous êtes à la recherche d'un emploi.

(personne ni scolarisée ni étudiante).

- Vous ne percevez pas ou peu de revenus.
(La situation financière des parents sera prise en compte).
- Vous envisagez de passer votre permis de conduire pour la première fois et vous n'êtes pas encore inscrit dans une auto-école !

La Mairie de Gençay propose de prendre en charge une partie du financement de votre permis B !

En contrepartie, vous vous engagez à réaliser 70 heures de bénévolat pour la municipalité : les tâches à effectuer seront définies par la Mairie.

N' hésitez pas à contacter la Mairie et/ou venez retirer un dossier d'inscription.

VENTE D'UN ÉCHAFAUDAGE

La commune vend des éléments d'échafaudage M49 pour maçon.

La valeur à neuf des éléments est de 2192,40 E HT (voir tableau joint).

Le prix espéré est de 50 % de la valeur à neuf.

Il n'y aura pas de détail, la vente est globale.

Faire une proposition à la mairie sous pli cacheté.

Les enveloppes seront ouvertes au conseil municipal du 27 avril.

Si le prix est acceptable, c'est le plus offrant qui l'emportera.

Dans le cas contraire, les éléments d'échafaudage seront mis en vente sur internet.

Echafaudage COMABI M49 pour maçon					
Désignation	Références catalogue COMABI	Dimensions	Quantité	Tarif remis	Total HT
Echelles 2,00 m	M49 cadre fermé 2 barreaux montants percés (pas = 18 cm)	0,945 * 2,00	8	56,40	451,20
Echelles 1,00 m	M49 cadre 1,00 m 2 barreaux	0,945 * 1,00	4	43,20	172,80
Plateaux	SCE 300 plancher acier avec poignées	3,00 * 0,30	8	69,60	556,80
Barres de réglage	M49 Barreau amovible à verrou	0,9	8	23,40	187,20
Pieds	M49 pied triangle bas	0,3	4	33,00	132,00
Roues	M49/M42 roue 200 mm avec boulons		4	53,40	213,60
Gar des corps	M49 monobloc haut 0,50 msans plinthe - 3,00 m	3,00 * 0,70	6	79,80	478,80
Valeur à neuf HT de l'ensemble					2 192,40 €



Pour être certain de ne pas perdre de temps lors du renouvellement de vos papiers d'identité, d' être obligé de revenir une deuxième fois, voici les derniers documents reçus en mairie.

CNI et PASSEPORTS – TABLEAU RECAPITULATIF DES PIÈCES A FOURNIR

PIÈCES A FOURNIR	DIFFÉRENTES HYPOTHESES								
	Première demande d'une CNI ou d'un passeport			Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport			Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport à la suite d'une perte ou d'un vol		
	Cas général	Cas particulier où le demandeur peut présenter un autre titre sécurisé	Cas particulier où le demandeur peut présenter un autre titre non sécurisé	Renouvellement d'une CNI plastifiée ou d'un passeport électronique ou biométrique	Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport non sécurisé à une personne qui détient aussi un titre sécurisé	Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport à une personne qui n'a ni CNI plastifiée, ni passeport électronique, ni passeport biométrique	Le titre perdu ou volé est un passeport biométrique	Le demandeur peut présenter un autre titre sécurisé que celui qui est perdu ou volé : CNI plastifiée, passeport électronique ou biométrique	Autres cas (aucun titre sécurisé n'est produit, et le titre perdu ou volé n'est pas un passeport biométrique)
Pièces élémentaires - formulaire CERFA - photographies - justificatif de domicile ou de résidence - timbre fiscal (le cas échéant)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Justificatif de l'état civil	X								
Justificatif de nationalité française	X (sauf dans les cas où le justificatif d'état civil suffit à attester la nationalité)	<u>Non nécessaires</u> (la présentation du titre sécurisé en tient lieu)	<u>Non nécessaires</u> , sauf titre périmé depuis plus de 2 ans (car impossibilité matérielle de vérifier l'authenticité du titre présenté – à traiter comme une première demande)	<u>Non nécessaires</u> (la présentation du titre à renouveler en tient lieu)	<u>Non nécessaires</u> (la présentation du titre sécurisé en tient lieu)	<u>Non nécessaires</u> , sauf titre périmé depuis plus de 2 ans (car impossibilité matérielle de vérifier l'authenticité du titre présenté – à traiter comme une première demande)	<u>Non nécessaires</u> (car le titre est référencé sur la base TES)	<u>Non nécessaires</u> (la présentation du titre sécurisé en tient lieu)	<u>Non nécessaires</u> , sauf titre périmé depuis plus de 2 ans (car impossibilité matérielle de vérifier l'authenticité du titre invoqué – à traiter comme une première demande)
Déclaration de perte ou de vol							X	X	X

Association Yoga Marga

« Portes ouvertes »

Nouvelle activité ?

Samedi 29 mai

**De 10 heures
à 11 heures 30**

**Salle de danse de Saint Maurice
(complexe vert à côté de l'école)**

**Venez découvrir
la pratique du yoga**

**Contact : Marie-Pierre Michel
05 49 58 10 19**

www.yogamarga86.com



Associations

BOURSE AUX VÊTEMENTS

**Printemps / Été
Enfants / Adultes
Puériculture / Jouets**

**Salle des fêtes de Gençay
Samedi 24 avril,
de 9 à 15 heures**

**Contacts :
06 87 11 68 00 ou 06 09 77 23 35**

GENÇAY DIMANCHE 25 JUILLET 2010
15^e
FESTIVAL de
L'ACCORDEON
Animé par
René GROLIER
et son orchestre

FESTIVAL DE L'ACCORDEON

Plaquette disponible à l'Office de tourisme, dans vos magasins.

Du 11 au 15 août

FESTIVAL « L'EAU A LA BOUCHE »

Après 15 années de Festival du Jeu, le Centre Culturel - La Marchoise s'oriente vers une nouvelle manifestation estivale itinérante, sur le territoire du Pays gencéen, au fil de l'eau de ses trois rivières : la Belle, la Clouère, le Clain, mise en valeur tant sur le plan culturel qu'environnemental.

Tout naturellement, cette première longera la Belle, de sa source (commune de Magné) à sa chute dans la Clouère (commune de Gençay). L'implantation principale du Festival sera donc, cette année, à Magné.

Le programme est en cours d'élaboration : spectacle itinérant par la Marchoise, spectacle jeune public, concerts, apéro-concerts, conférence, projections, exposition, stages/ateliers, stands, fête de l' Eau...

Programme détaillé à partir du 15 juin.



VOTRE MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS

Organisé par la chambre d'agriculture de la Vienne, grâce aux bénévoles de l'U.C.I.A.L., de l'Office de Tourisme et le soutien matériel, humain et financier de la municipalité, il se tiendra sur la place du champ de foire,

le mercredi 18 août prochain.

Réservés exclusivement aux producteurs fermiers ou artisans, ces marchés garantissent des produits en direct, du producteur au consommateur, avec en prime, la convivialité et l'échange.

Venez nombreux... faire d'une part votre marché, mais aussi, déguster directement sur place.

Il est conseillé d'apporter ses couverts !



Marché de juillet 2009





L'ENGAGEMENT CITOYEN, C'EST NOTRE SÉCURITÉ



Le Centre de Secours de Gençay est composé de 34 Sapeurs-Pompiers Volontaires (dont 3 femmes), avec une moyenne d'âge de 30 ans.

50% de l'effectif actuel sont issus de l'Ecole des J.S.P. (Jeunes Sapeurs Pompiers), basée à Civray.

En 2009, 410 interventions ont été assurées, sur les 13 communes de 1^{er} appel.



Interventions en quelques chiffres :

49 % concernent les secours à la personne

11 % les accidents de la circulation

18 % les feux

2 % faits d'animaux, insectes

20 % les interventions de protection

Formation :

1632 heures de formation ont été dispensées à l'ensemble de l'effectif du Centre de Secours.



Pourquoi pas vous ?

Pour porter secours dans tout le département, les sapeurs-pompiers ont besoin de vous.

Rejoignez-les et vivez un engagement citoyen au service des autres, en parallèle de votre métier ou de vos études.

Cet engagement vous permettra de participer aux différentes missions que sont le secours à personne, la lutte contre les incendies, la protection des biens, la préservation de l'environnement...

Au-delà des interventions, cet engagement vous apportera :

- ♦ une intégration renforcée dans la vie locale
- ♦ une valeur ajoutée au sein de l'entreprise qui vous emploie
- ♦ une adhésion à un groupe, une équipe, une famille

Pour en savoir plus:

Les sapeurs-pompiers
de la Vienne

Bureau du volontariat

Tél : 05 49 49 18 40 ou
44

(9h-12h / 14h -17h)



24 h / 24
Les sapeurs-pompiers
sont près de vous
pour porter secours

Déplacez-vous malin !!!

Il est possible d'utiliser les transports en commun pour se rendre et revenir de Poitiers comme le montrent les exemples suivants :

Aller

	Matin	A. midi
Place du Marché	9h	13h50
Galmoisin	9h03	13h53
Centre Leclerc	9h31	14h21

Retour

Centre Leclerc	17h46
Galmoisin	18h18
Place du Marché	18h 21

A partir du Centre Leclerc, se rendre au Rond-point de Grand Large (250 m à pied), prendre le bus de ville (STP) **Ligne 11**, un bus tous les ¼ d'heure.

Retour		
Nom des arrêts	Nom des arrêts	Durée
Providence	Rocfer	3 mn
CHU (Pôle Form Santé Poitiers)	Rocfer	23 mn

Autres arrêts en ville

Pont-Neuf (matin)	9h35
Pont-Neuf (après-midi)	14h25
Marché Notre-Dame (matin)	9h37
Marché Notre-Dame (après-midi)	14h27
Jardin des Plantes (matin)	9h39
Jardin des Plantes (après-midi)	14h29
Porte de Paris (matin)	9h41
Porte de Paris (après-midi)	14h31



Combien ça coûte ?

* Billets : 4 € l'unité, soit 8 € Aller et retour.

* Carte de 10 billets : 28 €

* Abonnements :

« Coup de pouce » (étudiants, apprentis, RMIstes) : 32 € par mois.



Environnement



Le G.P.S. et ses ... limites !

Certains se font ainsi quelques frayeurs...

Document transmis, le jour même, par L.Ruiz

Renseignements :

Par téléphone, Les Rapides du Poitou : 05 49 46 27 45 ou Site Internet : www.cg86.fr
Plaquettes à l'accueil de la mairie

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

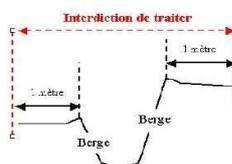
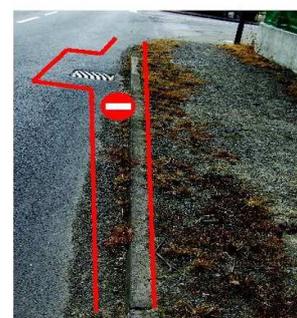
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITES, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Quand la question était : les femmes pouvaient-elles conduire ?



Entre le ministère public représenté par M. Barot, maire de la commune de Gençay, chef-lieu, arrondissement de Civray, département de la Vienne, demandeur dans l'intérêt de la vindicte publique, comparant, d'une part,

Et la femme Bourumeau et ledit Bourumeau pour l'autoriser, défenderesse, demeurant à Gençay, comparant, d'autre part,

Le ministère public a dit que par M^{rs} Jean Louis Equille et François Turquois, l'un et l'autre gendarme à la résidence de Gençay, il a été dressé un procès verbal, le treize de ce mois, visé pour timbre et enregistré le quinze du même, duquel il résulte que ce même jour, vers onze heures du matin, la femme Bourumeau aurait été vue, dans une charrette vide, tenant les guides à la main, traversant les rues et la place de Gençay, qu'ainsi, elle était en contravention au règlement de la police du roulage qui défendaient que les femmes conduisent des charrettes dans les villes, que le procès verbal lui ayant été adressé, pour y donner suite nous étions sur le point de faire citer la défendresse lorsque cette dernière, ainsi que son mari, ont demandé à comparaître volontairement, requérant d'eux comparution, se réservant de prendre à la suite des débats, icelles conclusions qu'il jugera convenables.



Passage de gué pour venir de Brion au marché

Les époux Bourumeau sont comparus, ils ont dit qu'ils ne pensaient pas qu'il existait des règlements, soit de police ou de roulage qui défendissent aux femmes de conduire des charrettes, quand bien même elles seraient montées dedans, tenant les guides du cheval pour les conduire, et que s'il n'existait aucun règlement de ce genre, elle ne pouvait être en contravention, que dès lors, le procès verbal portait à faux, qu'il devait mettre au néant et ont conclu à être renvoyés de la demande contre eux formée.

Le ministère public a répliqué, qu'il pensait en effet qu'une femme montée dans une cariole, tenant les guides de son cheval à la main, pouvait conduire sa charrette sans pour cela être en contravention, que du reste

il n'a découvert aucune loi ni règlement qui disent le contraire, que par ces raisons, il conclut à ce que la femme Bourumeau soit renvoyée de la plainte contre elle formée.

Nous, juge de paix soussigné, vu le procès verbal sus cité, entendu le ministère public dans ses conclusions et les époux dans leurs moyens de défenses, considérant que rien ne défend aux femmes de conduire des charrettes quand bien même, elles seraient montées dedans tenant les guides du cheval, que par conséquent, la femme Bourumeau n'était pas en contravention, disons la renvoyer purement et simplement, sans dépend, de la plainte formée contre elle,

Ainsi jugé et prononcé par nous, Louis Zéphirin Béra, juge de paix du canton de Gençay en l'audience publique.

A Gençay, le vingt février mil huit cent quarante cinq.

Signé : Béra Argenton.

(Archives de la Justice de Paix de Gençay. A.D. de la Vienne. L'orthographe a été respectée)
Recherche patrimoniale : Jean Jacques Chevrier

BALADES CULTURELLES

11 avril

LE FOOT

Animation : Pierre Chevrier

1er mai :

LA CLOUÈRE, de Brossac à la laiterie

Animation : Henri Donzaud

6 juin :

LA FAUNE DES COSSÉS

Animation : Bernard Hippeau

Rendez-vous à 10 heures

Centre culturel la Marchoise

Participation : 4 euros pour les non adhérents

Ce bulletin a été imprimé à 1000 exemplaires sur papier recyclé (Cyclus Print)
par un imprimeur répondant aux exigences du référentiel Imprim'vert

Impression :
BEDI - PAILLET
Gençay - Saint Maurice